Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1003

Rubrik: Vacances

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La visite aux voisins

(*ag*) La Suisse, parce que pays alpin et préalpin, était géographiquement prédestinée à l'affirmation de ses particularismes. Les rivières sectionnent étroit et les variations d'altitude font passer très vite, mais en kilomètres effort, de la vigne aux alpages. Nulle part, des contrastes aussi vifs sur d'aussi courtes distances.

La France bénéficie de plus de recul géologique avec ses socles hercyniens et de plus d'espace pour le quadrillage de ses fleuves. Donc pays de la diversité, mais à plus grande échelle que l'helvétique. La France vante l'inventivité de ses fromagers, mais tous les TGV mènent à Paris.

C'est le voisin, proche et différent. La visite, toujours amicale, critique et réceptive.

Dole et Poitiers

Pendant longtemps, j'ai puisé une conviction fédéraliste en m'arrêtant à Dole, dont le clocher de la cathédrale est un bel exemple d'architecture non seulement monumentale, mais sculpturale.

Ville morte depuis la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Souvent le processus stérilisant était au second degré. La centralisation déclassait la ville au profit d'une autre capitale régionale: Besançon contre Dole, mais le nouveau centre, après avoir épuisé les forces de son voisin, stagnait à son tour.

L'évidence actuelle, c'est la réanimation de la vie régionale autour de pôles urbains. L'aménagement en est souvent anarchique, mêlant le périphérique aux grands commerces, aux Novotels, aux industries, aux parcs d'attraction, aux Futuroscopes comme à Poitiers, le tout dans une surenchère de panneaux publicitaires et un entrelacs de voies de dévestiture et de giratoires, carrousels à voitures; pourtant quelque chose de la vie passe dans ces far-west commerciaux, certes fous-y-tout à ne pas imiter, mais, avouons-le, moins ennuyeux que Spreitenbach ou une ville neuve suédoise.

Les quais de la Rochelle

Un magistrat lausannois avait tenté de m'expliquer que la Ville devait dépenser 21 millions pour aménager la couverture du parking projeté à Ouchy. J'imaginais en effet que le concessionnaire pouvait avoir comme obligation de son cahier des charges de remettre les lieux en l'état. On m'expliqua que si l'on soustrayait les travaux, voirie, services industriels, il ne restait «que» 7 millions pour la décoration de la surface, dont par exemple deux kiosques permanents à 300'000 francs pièce, du mobilier urbain, une inévitable fontaine, c'est-à-dire le kitsch moderne.

La municipalité de Lausanne va, paraît-il, se rendre à Barcelone voir comment on bouleverse avec ces amuse-gueule les quais, ceux du vieux port, dont la simplicité animée par des restaux populaires, des bars, donnant sur le bassin ne fait plus assez BCBG olympique. Que la ville de Lausanne prenne plutôt exemple sur La Rochelle! Certes ce port est un des plus beaux de l'Atlantique. Mais les bistrots donnent sur les quais sans obstacle, si ce n'est celui d'une voie à circulation très fortement modérée. Selon les circonstances les marchands installent leur comptoir sur les quais: la nuit venue, ils produisent eux-mêmes leur électricité avec de petits générateurs bruyants. Le lendemain, les quais sont libérés et ne parlent que leur langage naturel, celui de la beauté du site.

La place de Monpazier

La création d'une ville neuve ou d'un quartier neuf est la difficulté extrême. Ainsi Rochefort avec ses rues orthogonales trop larges distend son tissu urbain que n'anime plus sa vocation de forteresse maritime.

En revanche, les bastides du sud-est offrent sur un modèle type une variété exceptionnelle d'intimité urbaine. Marx Lévi, qui ne cesse de réfléchir sur l'urbanisme et concrètement à propos de son projet Flon 90, m'en avait parlé. A Monpazier, où les arcades cernent la place centrale, chaque côté étant prolongé par une rue principale donnant sur une des tours d'accès à la ville, ce qui frapppe, c'est l'unité de l'ensemble, la justesse des proportions avant que le regard s'arrête sur un objet architectural de qualité ou une maladresse d'un autre style.

Aujourd'hui, la rareté des grandes zones à modeler fait que l'architecture épuise ses nerfs dans la recherche d'une originalité formelle et d'un esthétisme exacerbé portant sur un seul objet vedette, alors que la qualité de l'urbanisme réussi est de privilégier l'ensemble dans une harmonie qui n'est pas glacée, comme certaines places classiques, mais vivante, lieu de rencontre central.

S'il était permis de s'exprimer par formule, on dirait que l'architecture s'affirme dans l'orgueil, mais que l'urbanisme s'impose dans l'humilité qui fait passer la convivialité avant l'affirmation du pouvoir et du prestige.

L'agriculture

Depuis longtemps passer la frontière, c'est retrouver le plaisir des haies, des boccages, des rivières libres.

Mais ce qui frappe dans toute la région agricolement riche du centre, c'est l'importance des terres laissées en pâture et la faible charge en troupeaux. Certes, il y a d'autres régions plus intensives où alternent inlassablement maïs, tournesol, blé, mais l'ensemble donne l'image d'une exploitation douce.

Alors qu'on lisait le paysage français poétiquement, l'Europe nous le fait voir économiquement aussi par comparaison avec nos cultures «artificielles». Pas besoin de l'OCDE, pour comprendre que la différence est trop forte pour être maintenue durablement à ce niveau-là.

Circulation

La Suisse avait de l'avance dans la conception de ses zones piétonnes. Elle n'est plus évidente. Genève par exemple est aujourd'hui en retard sur la majorité des villes françaises. La nécessité de penser simultanément zones piétonnes, transports publics, déviation du trafic est évidente. Bordeaux, un exemple à ne pas suivre. Le transit intense le long des quais n'est pas dévié; les transports publics sont quasi inexistants et les rues piétonnes ouvertes au trafic, au pas, le soir, pour qui cherche à se parquer près d'un bistrot. Résultat: une ville hostile, malgré la beauté et l'unité de ses immeubles XVIIIe.

Presque toutes les villes où la circulation est maîtrisée disposent d'une ceinture éliminant tout trafic au centre et d'une batterie de parkings alimentant directement une très large zone pié-

RECETTES FISCALES

Statistiques à l'appui

(*pi*) La statistique est une science merveilleuse: elle permet par exemple de se faire une idée de la situation de différentes régions à partir de données concrètes et vérifiées; du solide. Mais c'est aussi un exercice partiel et souvent partial: les chiffres ne parviennent que rarement à refléter une réalité. La moyenne a tendance à gommer les situations extrêmes, qui peuvent être nombreuses. C'est conscient de ces limites que nous entamons une réflexion sur les déséquilibres régionaux vaudois à partir de l'aide-mémoire statistique *Une image en chiffres du canton de Vaud 1990*, publié par l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie.

Nous avons en l'occurrence étudié les recettes fiscales de chaque district rapportées à leur nombre d'habitants. Il en ressort une disparité du simple au double concernant le revenu de l'impôt des personnes physiques; cela signifie que, en moyenne, un habitant du district de Nyon paie deux fois plus d'impôt, à cause d'un revenu plus élevé, qu'un habitant du district de Moudon. (On ne peut toutefois en déduire que le revenu des Moudonnois équivaut à la moitié de celui des Nyonnais, la progression de l'impôt mettant davantage à contribution les salaires du haut de l'échelle.) La même disparité se retrouve si l'on tient compte également de l'impôt sur les personnes morales. A Moudon, les recettes fiscales totales par habitant (impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques, et sur le capital et le bénéfice des personnes morales) se montent à 1603 francs; elles sont de 3351 francs à Nyon. En fait, les dix-neuf districts vaudois peuvent être classés en deux grands groupes: ils sont douze dont le revenu fiscal par habitant est compris entre 1603 et 2137 francs; principal point commun: aucun de ces districts ne touche le lac. Ils comprennent moins du tiers de la population vaudoise. Le second groupe est constitué des sept districts restant qui tous, à l'exception d'Aubonne qui n'en est pourtant pas loin, ont les pieds dans le Léman. Y habitent un peu plus de deux Vaudois sur trois et le revenu fiscal par personne s'y situe entre 2506 et 3351 francs.

Les limites à l'inégalité

Se trouve donc confirmée l'image d'une Riviera dorée et d'un arrière-pays moins favorisé, financièrement parlant s'entend. Si l'étude est trop partielle pour en tirer des conclusions plus fines, l'étude du taux d'imposition communal est également intéressante. Comme on dispose potentiellement à Nyon de deux fois plus d'argent qu'à Château-d'Oex pour administrer un même nombre d'habitants, les communes peuvent se montrer moins gourmandes sur les bords du Léman que dans l'arrière-pays. Résultat: c'est dans les districts lémaniques que l'on trouve les taux d'imposition les plus bas (au minimum 40 centimes par franc versé à l'Etat) et dans l'arrière-pays que la fiscalité communale est la plus élevée (jusqu'à 1.6 fois la somme due à l'Etat). L'étendue de cette fourchette n'échappe évidemment pas aux gros contribuables qui peuvent voir les sommes prélevées par le fisc varier considérablement suivant qu'ils élisent domicile à Mies ou à La Rogivue. Ainsi, les disparités s'en trouvent renforcées: les personnes aisées, en habitant plutôt dans les communes à faible taux d'imposition, assurent des rentrées fiscales en conséquence, alors que les gagne-petit sont tenus à l'écart de ces zones à cause du prix du sol qui y est généralement plus élevé.

Cette liberté des communes de fixer leur taux d'imposition revient, dans les faits, à compenser partiellement la progression de l'impôt. Pour prendre deux cas extrêmes, une personne ayant un revenu annuel de 300'000 francs par année et habitant Mies ou Arzier ne paiera pas plus d'impôts (communaux et cantonaux additionnés) que celui qui déclare 150'000 francs et qui habite La Rogivue.

Il existe plusieurs possibilités de modifier ce système, en limitant l'autonomie communale dans ce domaine, comme c'est notamment le cas en Valais où le taux communal doit se situer dans une fourchette de 1 à 1.5. Mais le fonctionnaire cantonal chargé de ce dossier relève que les communes jouent alors sur la para-fiscalité: les plus riches ne prélèvent pas de taxes affectées (ordures, épuration, etc) alors que les moins favorisées les multiplient. D'une manière générale, les communes romandes disposent d'une grande marge de manœuvre: les cantons les plus restrictifs sont, à part le Valais, le Jura qui connaît une limite supérieure fixée à un taux d'environ 1.3, et Fribourg dont le taux communal doit se situer entre 30 centimes et 1 franc, avec possibilité de monter jusqu'à 1.25 avec l'accord du Conseil d'Etat. Neuchâtel impose une limite dans le pourcentage du revenu qu'une commune peut s'approprier (13%). A Genève enfin, aucune limite légale n'est fixée, mais, dans les faits, il n'y a que peu de disparité entre les communes puisque le taux d'imposition se situe entre 30 et 50.5 centimes par franc versé à l'Etat.

On pourrait imaginer, pour le canton de Vaud et afin de diminuer les disparités régionales, l'introduction d'une fourchette dans un rapport de 1 à 2 par exemple. Et les communes qui dégageraient un bénéfice à cause d'un taux minimum trop élevé pourraient alimenter un fonds de compensation dont profiteraient celles qui rencontreraient des difficultés financières à cause de la limite supérieure. Si la chose est théoriquement possible, elle semble pourtant difficile à réaliser dans la mesure où, comme on l'a vu, les personnes qui bénéficient de la situation actuelle sont plus nombreuses que celles qui sont désavantagées... Et les communes riches préféreront multiplier les dépenses somptuaires plutôt que d'alimenter un fonds de solidarité. ■

---

tonne. Une mesure simple pour modérer la vitesse du trafic dans la traversée des localités: annoncer 150 mètres à l'avance la limite de vitesse. A imiter en Suisse.

Et retour

La décentralisation française est l'expression d'un dynamisme régional évident. Comme une leçon! Si Dole se réveille, ce n'est pas l'heure de s'endormir en deça. ■